



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

*86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909*

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 04.58

Sites : www.cgc-dgfp.info / www.snc-dgfp.info

*Adresses mail : cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr
snccgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr*



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC Audioconférence du 27 avril avec la Direction Générale

L'audioconférence a porté sur 2 volets: des précisions complémentaires sur le volet RH (mouvements-stages) et sur les modalités de la reprise d'activité en période de déconfinement dans l'attente des décisions gouvernementales.

1/ Précisions sur le calendrier des mouvements et sur les stages :

- **Les mouvements des mutations A B C**

M Tanguy, chef du service des ressources Humaines, a fait part de la finalisation des réflexions qui ont porté, dans ce contexte très particulier, sur 2 grandes priorités :

- respecter les engagements sur le calendrier des affectations des A-B-C ;
- permettre aux stagiaires de suivre les jalons de leur scolarité (théorie et stage probatoire ou d'application) ;

tout en ayant la plus grande vigilance sur le respect des conditions et des précautions sanitaires qui entourent la vie des agents.

Pour mettre en œuvre ces priorités la Direction a dû faire des choix et aménager quelques procédures.

Pour les affectations au département qui comprend 2 catégories de mouvements (national et local), la Direction Générale a pris le parti de décaler calendairement ces mouvements et de les compresser dans leur réalisation **pour tenir l'objectif d'affectation au 1er septembre.**

Pour les mouvements nationaux les travaux de sortie devraient aboutir fin mai - début juin.

Une fois les mouvements nationaux « livrés », les directions locales « enchaîneront » sur les mouvements locaux pour une livraison prévue fin juin – mi-juillet.

Les délais seront très contraints. En effet entre ces deux mouvements, des travaux techniques et administratifs seront nécessaires tels que l'intégration des données dans le logiciel ALOA (actuellement collectées dans d'anciennes applications) et la collecte des vœux des agents pour les mouvements locaux (80 % du volume).

Les organisations syndicales pourront intervenir sur les dossiers dont elles seront saisies durant ce court laps de temps (une huitaine de jours) mais il leur est demandé d'être eux-mêmes

sélectifs dans leurs interventions afin de de « *ne pas noyer sous le flot* » les service RH. La CGC se tiendra à votre disposition pour répondre à vos questions et vous apporter son aide.

En outre des pré-requis importants sont nécessaires pour la réussite de ces mouvements et le respect du calendrier :

- pré-requis informatique : l'application ALOA qui doit être livrée début juin. A noter qu'elle n'est pas accessible à distance, en télétravail.

- capacité des services RH à bien hiérarchiser les priorités qui seront nombreuses dans cette période. Aloa n'étant pas « télétravaillable », en cas de besoin, les Directions feront l'interface sur demande des agents. Des soutiens seront apportés : assistance téléphonique, supports pédagogiques et tutoriels.

Enfin sur les mouvements des A+, la Direction reviendra prochainement pour apporter des précisions. [Concernant le mouvement des IP - sur demande particulière de la CGC adressée à l'administration - celui-ci devrait sortir dans la « 1^{er} quinzaine du mois de mai »...](#)

• **Stages - formations**

Les inspecteurs stagiaires : **la Direction a décidé**, pour des motifs de difficultés logistiques et pédagogiques, **de reporter le début du stage probatoire au 1^{er} septembre**.

IMPORTANT : Les stagiaires qui pourraient malgré tout rejoindre le 18 mai leur lieu d'affection, seraient placés en mode « *stage découverte de terrain* ».

Ceux qui seraient dans l'impossibilité de rejoindre leur poste de pré-affectation, compte tenu de difficultés liées au confinement, à la situation personnelle, à l'obtention d'un logement, pourront continuer de suivre une scolarité à distance. Leur position administrative doit être clarifiée et dépendra aussi de leurs contraintes personnelles (fragilité, garde d'enfants...).

La CGC est tentée de conseiller aux collègues qui en ont la possibilité, de suivre la formation sur le terrain qui leur est proposée. Ceci nous paraît un possible atout supplémentaire pour la bonne appréhension du métier.

Attention toutefois aux contraintes sanitaires et au contexte particulier de la crise COVID-19 : le fonctionnement des services sera sans doute perturbé sur les semaines à venir. Ce conseil ne vaut donc pas pour toutes les situations.

Nous recommandons à nos jeunes collègues de prendre un contact préalable avec leurs Directions d'accueil afin qu'elles puissent les renseigner sur les conditions d'accueil. Le stage de terrain n'empêche pas, par ailleurs, de continuer de suivre à distance des cycles théoriques de formation.

La tenue de la CAP de titularisation sera en conséquence différée. A l'issue du stage probatoire décalé, d'une durée d'environ deux mois et demi, les inspecteurs stagiaires ayant satisfait à la validation de leurs acquis (UC), seront titularisés rétroactivement à la date du 1er septembre.

Pas de changements pour les contrôleurs stagiaires ainsi que pour les lauréats des examens professionnels et des listes d'aptitude (C en B, B en A), qui poursuivront ou suivront leur scolarité selon des modalités restant à préciser. Pour la dernière fois, le stage des contrôleurs ne sera pas probatoire cette année. Il suivra le cursus traditionnel mais sur une période décalée avec une titularisation qui interviendra rétroactivement, comme pour les inspecteurs.

Pour la formation des C qui doit débuter prochainement, la Direction Générale étudie plusieurs scénarii pour tenir compte du contexte de crise. Il s'agit de permettre la conciliation des précautions sanitaires indispensables et le déroulement de la scolarité. La DG apportera ultérieurement des précisions.

2/ Déconfinement - campagne IR

Le DG rappelle que le déconfinement ne se limite pas à la campagne IR. Il y a bien d'autres sujets qui entrent dans son champ.

La DGFIP attend le cadrage du 1^{er} ministre prévu le mardi 28 avril. Jérôme Fournel rappelle en effet que l'on est dépendant pour finaliser un « certain nombre de choses » de la fin de la période d'urgence sanitaire - qui ne coïncide pas avec la date du 11 mai de début du déconfinement - et des décisions gouvernementales.

L'objectif de la Direction Générale : assurer la montée en puissance d'activités qui ont été soit réduites à leur plus simple expression (enregistrement, SPF par ex) soit dépendantes des arbitrages gouvernementaux de reprise ou non.

De même l'activité des SIE a été transformée sur la période. Les SIE ont pris à leur charge des travaux de déports très importants vis à vis des entreprises et vont devoir reprendre également tous leurs travaux habituels en matière de gestion de dépôts des déclarations.

Ce plan de reprise d'activité devra se faire progressivement en respectant toutes les conditions sanitaires et de sécurité. Il devra intégrer tous les sujets RH (combien d'agents mobilisables combien d'agents pouvant rester en télétravail et sur quelles activités...).

Ce sont tous ces aspects que la DG veut modéliser afin d' avoir une visibilité quelques jours avant le 11 mai, sur la situation du déconfinement à la DGFIP.

Le Plan de Reprise d'Activités – PRA - prendra la même forme que celle qui a présidé au Plan de Continuation d'Activités – PCA. Il sera communiqué aux organisations syndicales conformément aux engagements pris.

- **La Campagne IR.**

L'objectif est d'assurer aux contribuables, le maximum de renseignements à distance et de réduire ainsi la pression sur l'accueil physique.

Les OS ont attiré l'attention du DG sur le taux de décrochés. Outre le fait que les CDC sont en effectif réduit, les communications téléphoniques sont particulièrement longues, les contribuables demandant beaucoup d'explications sur les nouveautés de la campagne et notamment sur la déclaration automatique.

L'accueil physique sur rendez-vous sera très probablement mis en place dès que les conditions de sécurité sanitaires seront réunies, à partir du 11 mai, en fonction des possibilités locales. Cet accueil nécessitera en amont une prise de rendez-vous par téléphone ou mel. Les demandes devront être passées au « crible » pour analyser les raisons qui justifieraient ou non un déplacement dans les centres des finances.

Mais cet accueil physique restera subordonné, rappelle le DG, à la mise en place d'une organisation des lieux qui assurera les conditions de sécurité sanitaire tant pour les agents que pour les contribuables. Cela ne pourra se réaliser, précise le DG, que dans un dialogue social local entièrement transparent.

La CGC est intervenue pour rappeler sa position et ses préconisations sur l'ouverture au public qui devrait être différée par rapport à la date du 11 mai. Outre les conditions sanitaires, il s'agit de laisser le temps nécessaire aux SIP pour s'organiser et retrouver de leurs [pleine] capacités opérationnelles.

En réponse, Jérôme Fournel a indiqué qu'il ne souhaitait pas différer l'ouverture au public : *« Rouvrir sur RV ne nous paraît pas hors de portée en faisant attention aux pré-requis . Il serait*

curieux que les écoles rouvrent ainsi que tous les commerces et que les services publics redémarrent avec plusieurs semaines de retard ».

Il précise : « *Le 11 mai, tout ne va pas redémarrer, mais objectivement, on ne peut pas se passer de contacts physiques. On a des concitoyens loin de nos préoccupations d'accès à distance. Notre marge de manœuvre est nulle [évoquant un éventuel nouveau report de délai ainsi que la sortie des avis] . A l'automne on espère que la machine aura redémarré le plus possible.*»

3/ Points divers

- ✓ **Télétravail** : Les OS sont intervenues sur le télétravail demandant qu'un groupe de travail soit mis en place pour faire le bilan de cette période et en tirer toutes les conclusions.

La CGC a par ailleurs demandé s'il y avait eu une évolution de la DGFIP au sujet de l'utilisation temporaire et exceptionnelle **des petites unités centrales du bureau** comme station de télétravail. M Magnant a répondu que cette utilisation allait devenir possible dans certains cas, faute de mieux. Une information des directions a été faite et une note de cadrage sera adressée.

- ✓ L'attention de la Direction Générale a été appelée sur les critiques de l'Association des Maires de France (AMF) relevées dans une publication à l'encontre des comptables publics, faisant état des mauvais délais de paiement durant cette période. Le DG a affirmé ne pas comprendre ces critiques. Il a indiqué que le Ministre (M Darmanin), lors d'une visioconférence avec les dirigeants d'associations de maires a fait part de son incompréhension en affirmant que « *les comptables publics ont objectivement réalisé dans la période, un travail remarquable* ».

* * *

Données statistiques DGFIP – situation au 27 avril 2020 :

Nombre de cas Covid avérés ou présumés	: 647
Nb d'agents présents	20 840 (22%)
Nb d'agents en télétravail	26 268
Agents physiquement présents dans les SIP	32 %
Agents physiquement présents dans les centres de contacts	37 %